

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2021

La réunion a débuté à 20h00 à la mairie de Valay.

Toutes les délibérations sont enregistrées dans le registre des délibérations.

<b>Président de séance</b>	<i>Mme Claudie GAUTHIER</i>
<b>Secrétaire de séance</b>	<i>Mme Géraldine MULLER</i>
<b>Présents</b>	<i>Mme Claudie GAUTHIER - M. Patrick BILLET - M. Hervé COURTIER - M. Stéphane BOISSON - Mme LAUVERGEON Corinne - Mme Géraldine MULLER - Mme Nathalie DELAITRE - M. Jean-Louis PAILLIER - M. Sylvain MARTINET - Mme Anne-Sophie AUBERT.</i>
<b>Absents représentés</b>	<i>M. Maurice MEULLE a donné pouvoir à M. Sylvain MARTINET. Mme Edwige BILLET a donné pouvoir à Mme Claudie GAUTHIER. Mme Sophie LELIEVRE a donné pouvoir à M. Sylvain MARTINET. M. Jean DUCRET a donné pouvoir à Mme Anne-Sophie AUBERT.</i>

## Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du 29 Juillet 2021.....1
2. Approvisionnement en plaquettes forestières : choix de l'entreprise.....1
3. Réfection voirie entrée Cour du Château.....2
4. HABITAT 70 : diagnostic archéologie préventive\* .....2
5. Questions diverses.....2

\* A l'unanimité, ce point est rajouté à l'ordre du jour.

## 1. Approbation du compte-rendu du 29 Juillet 2021

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Juillet 2021 est approuvé **à l'unanimité**.

## 2. Approvisionnement en plaquettes forestières : choix de l'entreprise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de la consultation engagée pour choisir l'entreprise qui assurera l'approvisionnement en plaquettes forestières pour la chaufferie bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise *BONNAVENTURE Nicolas* - 70100 ANCIER ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

*Le tarif des plaquettes forestières est de 70 € la tonne.*

### 3. Réfection voirie entrée Cour du Château

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Syndicat Scolaire Intercommunal du Val Valaysien (S.S.I.V.V.) finance la réfection de la cour de l'école. Il est proposé d'effectuer la réfection de l'entrée de la cour du Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'unanimité** :

- **DE RETENIR** le devis proposé par l'entreprise VELET TERRASSEMENTS T.P. pour un montant de 23 301,50 € H.T. ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer le devis correspondant ;

*La présente délibération ANNULE et REMPLACE la délibération n° 28 du 28 Juin 2021 ayant le même objet. En complément de cette précédente délibération, il s'agit notamment de financer des bordures afin d'assurer une meilleure longévité de l'enrobé et éviter le stationnement sur l'herbe.*

### 4. HABITAT 70 : diagnostic archéologie préventive

Dans le cadre du projet d'aménagement conduit par HABITAT 70, objet de la délibération en date du 28 Juin 2021 (pour mémoire), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) fait savoir à l'opérateur que l'emprise foncière concernée par le projet est soumise à un diagnostic archéologique.

L'opérateur, HABITAT 70, s'engage à faire procéder et prendre en charge, conformément aux prescriptions de la D.R.A.C., ce diagnostic archéologique une fois obtenu le certificat d'urbanisme opérationnel (C.U.b) actuellement en phase d'instruction.

La vente du foncier concerné par le projet à l'opérateur pourra intervenir après la phase de diagnostic archéologique une fois le terrain libéré de toute contrainte par la D.R.A.C. et les autorisations d'urbanisme accordées, permis d'aménager (P.A.) et permis de construire (P.C.). Au vu du planning de charge de la D.R.A.C. ce diagnostic pourrait avoir lieu fin 2021.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité** :

- **D'AUTORISER** en complément de la délibération du 28 Juin 2021 : le diagnostic archéologique sur la parcelle cadastrée section Z.O. n° 98 - lieu-dit « Clos des Quatre Saisons » (libre accès est donné aux archéologues, les frais et le suivi de l'intervention sont à la charge de l'opérateur HABITAT 70, le terrain sera restitué nivelé, la végétation buissonneuse qui pourrait être impactée par cette intervention sera laissée sur place en compostage naturel).
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

### 5. Questions diverses

\* La remise des prix pour les concours « Maisons fleuries » et « Décorations de Noël » 2020 aura lieu mardi 14 septembre, à 18h30, au préau de l'école.

\* Pour la deuxième année consécutive, la commune accueille L'épicerie culturelle les 17 et 24 septembre, à 10h30, derrière la mairie.

\* La Communauté de Communes Val de Gray, dans le cadre de son projet de territoire, organise des réunions par secteur afin notamment de projeter des sentiers de randonnée et des équipements "sport santé". Notre secteur est composé des communes d'Arsans, Lieucourt, Vadans, Venère et Valay. Afin de financer ces projets, une partie du transfert des charges jusqu'alors destinées à Haute-Saône Numérique pourrait y être affectée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.